

A l'attention de M. Thomas Francois
Par mél : tfrancois59@gmail.com
Valenciennes, le 02 novembre 2016

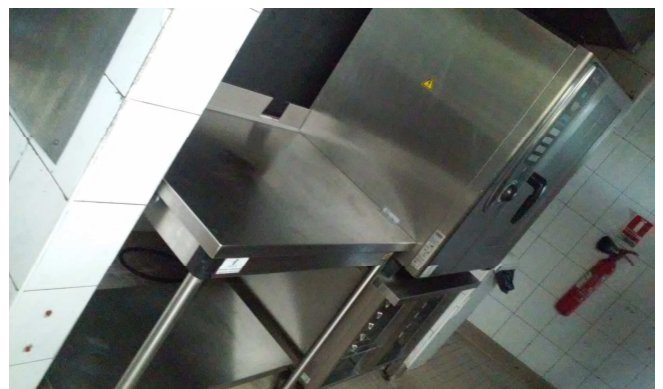
Service : Bâtiment
Dossier : VALENCIENNES – Le feu au lac - restaurant
Affaire suivie par : Frédéric KALINOWSKI
Objet : Visite des locaux existants pour levée d'observation

Monsieur

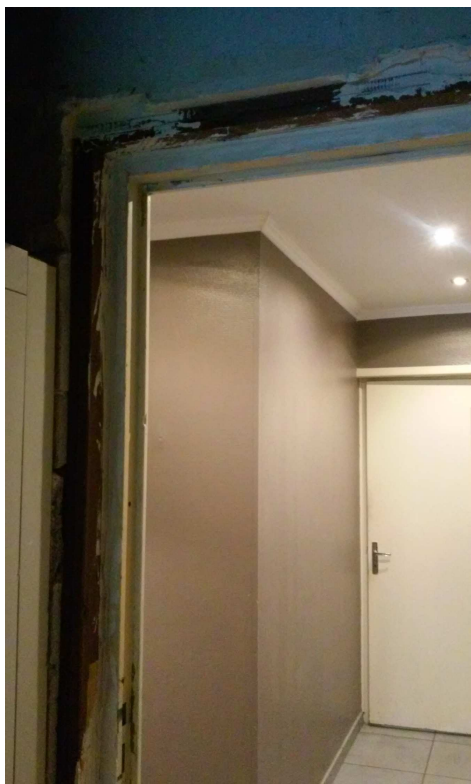
Le site « le feu au lac », situé à Valenciennes, est un restaurant de type ERP du 1^{er} groupe faisant l'objet d'observations par la commission de sécurité.

A votre demande nous sommes intervenus ce jour pour constater la prise en compte de certaines de ces observations et contrôler les travaux associés.

- Cuisine : compte tenu des puissances installées en matériels de cuisson, votre cuisine était classée en Grande Cuisine selon l'arrêté du 25 juin 1980 nécessitant une mise en sécurité. Vous avez le choix de reclasser ce local en diminuant les puissances de vos équipements qui n'étaient pas nécessaire pour votre activité. Ainsi nous avons pu constater ce jour que votre office de préparation n'est composé que d'un four de réchauffage d'une puissance de 19 KW, la cuve extérieure sera déplacée prochainement)



- Réserve chambre froide : nous notons que pour l'isolement du local vis-à-vis des locaux accessibles au public vous avez réalisé :
 - o le bouchement en carreaux de plâtre de la double porte située coté petite salle. Ce bouchement permet de recréer un coupe feu 1 heure minimum entre ces deux locaux.
 - o La réfection de l'étanchéité de la porte résistance au feu située coté couloir en repositionnant un bois à forte densité autour du bâti. Ces travaux permettent de restituer la résistance coupe feu ½ heure de ce bloc porte. (fonctionnement correct du ferme porte existant)



Cordialement

Frédéric KALINOWSKI
Chef d'agence et Responsable du service Bâtiment
Agence de Valenciennes



Copie : /
